

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 2 mai 2017

CP2017_05_34
id. 3204

L'an deux mille dix sept, le deux mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

M. DEPRINCE

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2014**

Le Conseil départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

La politique d'aide départementale en matière d'eau potable ~~donne délégation~~ à la Commission Permanente pour définir le montant des subventions départementales dès lors que sont connus, d'une part les coûts d'opération, et d'autre part le montant de la participation éventuelle de l'Agence de l'Eau, cofinanceur potentiel de ce type de projets. Les arrêtés de subvention départementaux peuvent ensuite être délivrés sur la base de ces éléments.

1 - Rappel de la politique

Le dossier présenté ci-après a été retenu au titre de la programmation 2014. Il bénéficiera donc des critères d'aides appliqués avant la modification de la politique, adoptée en session plénière du 16 mars 2016.

Les opérations peuvent bénéficier jusqu'à 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable et jusqu'à 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable. Il s'agit là de taux d'aides maximums, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

2 - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2014

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau €	Total Subvention s €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux de Cazes-Mondenard - Sauveterre - Tréjols Extension réseau AEP du château d'eau de Sauveterre vers Moulin de Genibrède - Travaux de mise en sécurité et étanchéité réservoir de Sauveterre - Renouvellement réseau AEP à Cazes-Mondenard entre la RD 31 et le château d'eau EPTR - ENV01993 EPTC - ENV02117 SUR - ENV02116	Réseau	374 889	---	74 978 20 %*	15 684 4,18 %*	59 294 15,82 %*	149 956 40 %*
Total		374 889	---	74 978	15 684	59 294	149 956

(*) taux arrondi

3 - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

La subvention apportée par l'Agence de l'Eau est inférieure aux prévisions initiales, du fait de coûts d'opérations moins élevés que prévus. Toutefois, cela ne remet pas en cause le taux d'aide global de 40 %, garanti pour l'ensemble de ces travaux, qui sera bien respecté.

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales 2014			Aides Agence de l'Eau €	Total Subventions €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux de Cazes- Mondenard -Sauveterre - Tréjous Extension réseau AEP du château d'eau de Sauveterre vers Moulin de Genibrède - Travaux de mise en sécurité et étanchéité réservoir de Sauveterre - Renouvellement réseau AEP à Cazes- Mondenard entre la RD 31 et le château d'eau EPTR - ENV01993 EPTC - ENV02117	Réseau	374 889	---	74 978 20 %*	15 684 4,18 %*	41 032 10,94 % *	131 694 35,12 %*
Total		374 889	---	74 978	15 684	41 032	131 694

(*) Taux arrondi.

Monsieur le Président précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 204142 sous-fonction 61 EPTR du budget départemental, pour la subvention principale et à l'article 204142 sous-fonction 61 EPTC du budget départemental, pour la subvention complémentaire.

Pour information, l'état d'engagement des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2014 est le suivant :

Subventions en capital

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTR

Autorisation de programme 2014 :	766 477 €
Crédits déjà engagés :	499 856 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	74 978 €
Crédits disponibles :	191 643 €

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTC

Autorisation de programme 2014 :	195 641 €
Crédits déjà engagés :	160 687 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	15 684 €
Crédits disponibles :	19 270 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 16 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Arrête le montant définitif de la subvention allouée au syndicat des eaux de Cazes-Mondenard-Sauveterre-Tréjouis à 74 978 € en principal et 15 684 € en aide complémentaire pour l'extension du réseau AEP ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 61.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC